

DE BONS AMIS
Cigares Polo
Dixie et Camillo

LE SOLEIL

ORGANE DU PARTI LIBERAL

DE BONS AMIS
Cigares Polo
Dixie et Camillo

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL", LIMITEE—PROPRIETAIRES:

"FAIS CE QUE DOIS"

BUREAUX: 8035 Côte de la Montagne, 33-33 1/2, rue Notre-Dame

Au "Varese" Des plaintes

Le duc des Abruzzes reçoit hier, des visiteurs distingués — Il est parti vers Sudbury

Son Honneur le lieutenant-gouverneur a rendu visite au duc des Abruzzes, hier après-midi. Il était accompagné du major Rinfret, qui agissait comme aide-de-camp. Le duc des Abruzzes a exprimé le plaisir qu'il avait eu de faire pavoiser tout le navire s'il avait été prévu que c'était hier la fête de la confédération canadienne.

Son Honneur le maire Garneau a aussi rendu visite au duc, hier après-midi. Il était accompagné du chef de police.

Le duc s'est embarqué cet après-midi dans un wagon particulier, attaché au convoi régulier du C. P. R., qui part de Québec à 1 h. 45 p. m. Le prince se rendra directement à Copper Cliff, près Sudbury, Ontario, où il est invité par un syndicat d'industrie minière. Il y passera une journée. De là il se rendra à Toronto puis à Gananquo, où il s'embarquera sur un bateau en destination de Montréal, en passant par les Mille-Iles. On présume qu'il sera à Montréal dimanche et de retour à Québec, le 8. Mardi, le 9, il aura probablement réception à Spencer-Wood.

Les officiers et marins italiens sont accueillis à Québec avec beaucoup de bienveillance et de sympathie. On leur fait l'hospitalité cordiale et chaude. On remarque chez eux un maintien digne, une figure fine et sympathique, l'œil intelligent. Ils ont tout le charme physique d'une race latine et ressemblent beaucoup aux officiers et marins français, dont un grand nombre, surtout chez les officiers, parlent la langue.

Il y aura mercredi soir, réception au camp militaire de Lévis, à laquelle les officiers du "Varese" sont cordialement invités. Plusieurs ont promis de s'y rendre. Le public québécois réclame un concert-promenade sur la terrasse Dufferin, de la fanfare du "Varese" qui jouit à juste titre d'une haute réputation artistique.

Les Allemands appréhendent les alliances que le roi d'Angleterre a conclues ou fait conclure

Paris, 1er. — On annonce un futur voyage de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne, à Londres, ce qui fait prévoir une réconciliation du roi Édouard VII avec son neveu. En même temps, on nous dit que le gouvernement allemand, désireux de se rapprocher de la France, renouvellerait la combatte au Maroc, sa politique de pénétration pacifique. Il aurait n'aurait plus à compter sur l'appui de l'Allemagne.

La presse allemande se plaint de toutes les alliances que le roi d'Angleterre a conclues ou fait conclure. "Pas de jour sans alliance nouvelle", écrivait le "Reichsbote", ces jours derniers. Après l'alliance de l'Angleterre avec le Japon, l'alliance de la France avec l'Angleterre, après l'entente avec l'Italie, l'alliance de la France avec le Japon. Enfin, aujourd'hui, nous vient la nouvelle que l'Angleterre, la France et l'Espagne ont formé une nouvelle triple. Comme il est impossible de supposer que l'Allemagne menace les possessions de tous ces alliés dans le monde entier, on est bien forcé d'admettre que dans la prétendue coalition définitive se cachent des plans d'attaque germanophobes.

Non, il ne s'agit pas d'attaquer l'Allemagne, mais d'empêcher Guillaume II de chercher à ses voisins de mauvaises querelles, comme il le fit à propos du Maroc. Les récents accords franco et anglo-espagnols ont été le couronnement de cette œuvre de pacification. Ils ont mis l'empereur allemand en face d'une coalition possible, mais d'une coalition basée dans l'intérêt du maintien de la paix. C'est ce que la presse de Londres fait ressortir dans ses commentaires sur les accords entre la France et l'Espagne.

L'A. C. J. C. Ligne rapide

Le conseil fédéral tient sa session — Le drapeau Carillon — Sacré-Cœur et Mgr Bruchési

Montréal, 2 juillet. — Le Conseil fédéral de l'Association Catholique canadienne-française a tenu sa session annuelle, dimanche dernier. A huit heures et demie, les délégués, au nombre d'environ quatre-vingt, se réunirent à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, où une messe fut dite par Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, qui fit aussi une courte allocution.

A dix heures et demie, le Conseil entra en séance. Après que le président, M. Antonio Perrault, eut souhaité la bienvenue aux délégués présents, lecture fut donnée des rapports du secrétaire et du trésorier de l'Association.

La séance de l'après-midi, commencée à deux heures et terminée à cinq heures, fut uniquement employée à la lecture des rapports des délégués sur les travaux des différents cercles au cours de l'année 1906-1907.

La séance du soir fut la plus importante. Les délégués discutèrent le choix d'un drapeau pour l'Association. Aussi la question posée, une vive discussion s'engagea. Les délégués se divisèrent en deux camps bien tranchés. Les uns voulaient le drapeau dit Carillon-Sacré-Cœur avec l'espoir de l'imposer comme drapeau national, tandis que les autres se prononcèrent énergiquement contre son adoption.

Avant de prendre le vote, on demanda à Mgr Bruchési de donner son opinion.

Sa Grandeur avisa la jeunesse catholique qu'elle était absolument opposée à l'adoption du drapeau Carillon-Sacré-Cœur, qui était nourrie de vains espoirs que de penser de se voir un jour adopté comme drapeau national des Canadiens-français, profondément divisés déjà à ce sujet.

Le vote fut pris au scrutin secret : 23 délégués se prononcèrent pour le drapeau Carillon-Sacré-Cœur, et 18 délégués contre.

Les délégués de la minorité se mirent à protester à un.

M. Antonio Perrault, prenant la parole, dit :

"Messieurs, nous aurions dû accepter l'avis de Monseigneur l'archevêque de Montréal. Si la majorité persiste à vouloir imposer ses vues à la minorité, nous allons planter le dernier clou dans le cercueil de l'Association."

Monseigneur Bruchési voyant qu'une scission allait se produire, prit de nouveau la parole. "Je suis ému et je suis attristé", dit-il. "Je pensais que la journée se terminerait dans la joie et l'union, comme elle avait commencé. Je ne vous ai rien refusé, ni mon temps, ni mon argent, ni mes conseils depuis trois ans. Je désire que les jeunes gens de notre belle association soient unis pour la vertu, pour le travail, et non pour une idée qui passionne et divise notre province depuis assez longtemps. La division semble vouloir se faire parmi vous. S'il s'agissait d'une question de morale, de discipline, je vous conseillerais de ne pas fléchir. Il ne s'agit pas de cela aujourd'hui. Je vous demande de ne pas prendre une décision si grave sans une plus mûre réflexion. Nous n'avons pas besoin d'association, nous n'avons besoin d'association, si votre association doit être une association de chicane, moi pour un je vous dirai que je vous retirerai mon appui et moi, vous n'aurez pas de chapelains dans mon archidiocèse."

Suspendez cette question du drapeau et remettez-en le choix à l'an prochain. Vous n'aurez pas trop d'une année pour discuter et décider d'une proposition de remettre le choix d'un drapeau à l'an prochain fut adoptée.

LES ELECTIONS

Le comité central pour l'année 1907-1908 se composera de MM. Antonio Perrault, président; Joseph Versallès, 1er vice-président; Adolphe Leduc, 2e vice-président; Eugène A. Angers, secrétaire; George Baril, secrétaire correspondant provisoire; Félix Duchesne, secrétaire correspondant; et Edmond Hurtubise, trésorier.

Nouveau consul

Montréal, 1er. — Un câblogramme, reçu par la presse associée de Londres, dit que le Roi a sanctionné la nomination de Cavalière Rizzardo, comme consul général pour l'Italie, à Montréal.

Sir Wilfrid Laurier, l'hôte d'honneur du Club Canadien, plaide en faveur de la "All Red Line"

London, 1er juillet. — Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, a été l'hôte d'honneur à un dîner du Club Canadien, à l'occasion du Dominion Day. Lord Strathcona, Haut Commissaire Canadien à Londres, président et parmi les personnes présentes, on remarquait l'honorable W. S. Fielding, ministre des finances et l'honorable L. P. Brodeur, ministre de la marine et des pêcheries.

Au cours de son discours, Sir Wilfrid a demandé l'appui du gouvernement pour l'établissement d'une ligne de service (All Red Line) en vue de circonscire le globe.

Lord Strathcona, dans son adresse, a traité de l'augmentation de l'immigration canadienne au Canada, déclarant que beaucoup de fermiers américains comprennent que dans le Nord-Ouest Canadien les aspects étaient meilleurs et que la paix et l'ordre étaient plus assurés au Canada qu'aux Etats-Unis.

Lord Strathcona a joint sa voix à celle de Sir Wilfrid Laurier en faveur d'un service britannique de la Grande Bretagne à l'Extrême-Orient, en passant par le Canada. Il a fait ressortir les immenses avantages qui résulteraient pour le Canada pour la Mère-Patrie et pour l'Empire des lignes rapides proposées entre les deux océans.

Tel qu'émis par Lord Strathcona, la première partie de l'entreprise de la construction de vaisseaux pouvant faire 24 à 25 nœuds, pour faire le service entre Liverpool et Halifax, abrégeant ainsi le voyage de deux jours environ.

La distance entre Liverpool et Halifax est de 2,153 milles marins. Pour un service de 26 nœuds, Lord Strathcona dit que quatre vaisseaux suffiraient mais pour un service de 25 nœuds, il ne faudrait que trois vaisseaux.

De cette façon on pourrait établir un service hebdomadaire. Ainsi un bateau qui partirait d'Angleterre le samedi arriverait à Halifax le mercredi suivant.

Cette entreprise, dit Lord Strathcona, ne profiterait pas seulement à l'Angleterre, mais à ses colonies. Cela constituerait un lien puissant qui rapprocherait les pays d'Halifax. C'est l'un des plus beaux ports du monde deviendrait par ce fait le principal port d'entrée pour les services spéciaux entre le vieux monde et l'Amérique Septentrionale.

Guillaume II et la France

Paris, 1er juillet. — Le gracieux accueil que l'empereur Guillaume a fait aux yachtmen français à Kiel et l'indécision qu'il a accordée à M. Etienne, l'ancien ministre de la guerre, ont produit une grande impression en France.

Au cours d'un entretien qu'il a eu aujourd'hui avec un journaliste, M. Saint-Germain, sénateur, a prétendu avoir la preuve que l'empereur d'Allemagne tend à la France le rameau d'olivier, sa majesté se rendant compte que la seule chose qu'elle peut se permettre en l'état d'isolement dans lequel se trouve actuellement l'Allemagne est de se rapprocher de la voisine de celle-ci. Ce sénateur a ajouté que le premier pas dans ce sens sera une entente complète au sujet du Maroc. Le gouvernement allemand aurait déjà laissé entendre au sultan qu'il ne doit plus compter sur lui dans la résistance qu'il oppose à la France et aux autres puissances.

M. Saint-Germain a ajouté que la diplomatie française suivait attentivement les nouvelles dispositions de l'empereur Guillaume. Il a terminé en prédisant une très prochaine entente par laquelle la question marocaine sera rayée du nombre des difficultés internationales.

Foudre et flammes

Brookville, Ont., 1er juillet. — Madeleine Jennie Graub, de Clinton Mills, et James Bond, d'Ellensburg Centre, âgés respectivement de 29 et 23 ans, au cours d'une promenade, furent surpris par un orage et cherchèrent abri dans une grange. La foudre frappa l'édifice qui prit feu et fut bientôt réduit en cendres, les deux malheureux périssant dans les flammes. On croit qu'ils furent tués instantanément. On n'a trouvé aucune trace de leurs corps, si ce n'est quelques os calcinés.

Belle Fete

Mgr Archambault, évêque de Joliette, célèbre le 25e anniversaire de son ordination sacerdotale

Joliette, 1er. — Les fêtes à l'occasion des noces sacerdotales de Sa Grandeur Mgr Archambault, évêque de Joliette, ont commencé vendredi soir, au milieu d'un enthousiasme général.

La fête civique a été splendide. Son Honneur le maire Teller, en même temps qu'une jolie adresse, présentée au jubilaire un chèque de \$500, au nom des citoyens de la ville. Monseigneur fut profondément touché de cette démonstration.

Un salut solennel termina le programme à la cathédrale. Après la cérémonie de la cathédrale, la fanfare de l'Union Musicale donna sur la terrasse de l'évêché un magnifique concert.

Samedi matin eut lieu la consécration de la cathédrale. Elle fut présidée par le révérend Père Roberge, C.S.V., supérieur du Séminaire de cette ville, et de M. l'abbé Ferland, l'évêché.

Après la cérémonie de la consécration, qui dura tout l'avant-midi, on procéda à l'ordination de cinq nouveaux prêtres: MM. Anthime Ducharme, Napoléon Pagé, Dominique Charrière, Hector Leprohon, C.S.V., et Ovide Roch.

Un magnifique banquet eut lieu à l'évêché au commencement de l'après-midi. Mgr Racicot, de Montréal, et un grand nombre de prêtres arrivèrent dans le cours de l'avant-midi pour saluer Sa Grandeur Mgr Archambault.

Après le banquet, Mgr Beaudry, au nom des prêtres du diocèse de Joliette, présenta les honneurs du clergé au jubilaire et lui offrit en même temps une bourse de \$1,500.

Un grand nombre d'autres cadeaux ont également été présentés à Sa Grandeur.

Vendredi dernier, le personnel de l'évêché lui présenta une superbe montre en or avec son blason et monogramme gravé sur le couvercle. Les diverses communautés religieuses de cette ville ont également présenté à Sa Grandeur de précieux souvenirs.

Toutes ces démonstrations publiques, dont le distingué prêtre a été l'objet dans le cours de ces fêtes du 28 et 29 juin dernier, démontrèrent de quelle estime jouit le premier évêque de Joliette. Cette fête civique et religieuse, dont des milliers de personnes ont été témoins vendredi et samedi, sera un événement des plus importants dans l'histoire de la ville épiscopale du diocèse de Joliette.

A la Conférence générale du Travail

Paris, 1er juillet. — Pour se venger de ce que le gouvernement a décidé de poursuivre ceux des membres de la Confédération générale du travail qui ont signé le manifeste félicitant de leur mutinerie les soldats du 17e de ligne, le comité directeur de cette organisation a commencé une agitation en faveur d'une grève générale en France.

Les Japonais à San Francisco

San Francisco, 1 juillet. — Le conseil des commissaires de police a refusé à plusieurs Japonais non naturalisés l'autorisation de tenir des bureaux de placement, en se basant sur les règlements municipaux qui réservent ces autorisations aux citoyens des Etats-Unis.

A l'étude

Est un projet de traité de commerce entre la France et le Canada, dit Sir Wilfrid Laurier

Paris, 30 juin. — La Chambre de Commerce Anglaise à Paris, a offert un lunch d'honneur à Sir Wilfrid Laurier. A l'heure des vœux, alors qu'il se levait pour prendre la parole, le premier ministre du Canada reçut une ovation très enthousiaste qui dura plusieurs minutes. Sir Wilfrid sembla vivement touché de cette marque de considération. Au cours de son discours, il a annoncé qu'un projet de traité de commerce nouveau entre le gouvernement français et le Canada était actuellement très sérieusement à l'étude. Il ajouta que c'était là une question très urgente pour les deux pays, et qu'aussitôt qu'il prendrait force, le traité des intérêts dans les deux pays, il répondrait à des intérêts communs. Il ajouta que les préliminaires étaient maintenant au fait accompli et que ce traité serait rédigé le plus tôt possible.

"Ce traité, du reste, est entre bonnes mains, dit-il, puisque je laisse derrière moi pour en élaborer les clauses, deux de mes estimés collaborateurs, les bons W. S. Fielding, ministre des finances, et L. P. Brodeur, ministre de la marine et des pêcheries. Le Canada sera donc très bien représenté. Je n'hésite pas à déclarer toute ma confiance dans ce traité qui arrive à son heure tant pour le Canada que pour la république française."

Sir Wilfrid fut très vivement applaudi lorsqu'il parla de l'entente cordiale qui existait actuellement entre la France et la Grande Bretagne, de même lorsqu'il parla de l'harmonie et de la coopération des deux races française et anglaise dans leur œuvre qu'elles poursuivent avec tant de zèle, celle de faire le Canada plus connu et plus grand.

La crise politique portugaise. Londres, 1 juillet. — Le correspondant du "Standard" à Madrid dit que le bruit court que le roi Charles de Portugal est décidé à abdiquer en faveur de son frère le duc d'Algarve. Il est probable que le roi marialta sera proclamé dans tout le royaume.

Le correspondant du "Mail" à Madrid dit que le bruit court que le roi Charles va abdiquer en faveur de son fils le duc de Bragance. Il ajoute que ce fait fait douter de l'authenticité de cette nouvelle, c'est que le prince héritier fait en ce moment un voyage dans les colonies africaines du Portugal.

Madrid, 1 juillet. — Pendant que le rédacteur du journal portugais "O Mundo" venait à Badajoz pour éviter d'être arrêté, son collègue le docteur Lellis était en état d'arrestation pour avoir publié une brochure dans laquelle il tentait de démontrer que le premier ministre Franco était atteint d'aliénation mentale.

La retraite du chancelier de Bulow

Berlin, 1er juillet. — Un organe officiel, le "Reichsanzeiger" annonce que le docteur von Bulow-Hilow, le nouveau ministre de l'intérieur, a été chargé de représenter jusqu'à nouvel ordre le chancelier impérial de Bulow. On ne sait encore quelle signification attacher à cette nouvelle. L'ancien interprète comme un signe précurseur de la future retraite du prince de Bulow.

Les 'Empress'

M. D. McNicoll, vice-président du C. P. R., fait des déclarations au sujet de leur terminus

Montréal, 2. — A propos de la venue possible des "Empress" à Montréal, M. D. McNicoll, vice-président du C. P. R. a fait des déclarations suivantes au cours d'une entrevue :

"Il est vrai, a dit en substance M. McNicoll, que nous étudions la question de faire de Montréal le port terminus des "Empress". Nous sommes heureux d'arriver à faire des arrangements qui nous le permettent, mais il y a bien des choses à considérer.

La grosse question, c'est la question de la sécurité du chenal. Je ne doute pas que nos steamers ne puissent remonter à Montréal sans accident, mais nous ne sommes pas sûrs de ne pas en faire une fois sur dix pendant la plus grande partie de la saison, mais il n'en reste pas moins qu'il est toujours possible qu'il leur arrive quelque accident entre Montréal et Québec.

C'est une chose qui demande sérieusement réflexion que de risquer un vaisseau du type des "Empress" dans un chenal où, à certains endroits, il suffit d'une différence de niveau de six pouces pour entraîner sa perte.

Si nous adoptions Montréal comme port terminus, il ne paraît incertain que nous aurions de temps à autre à arrêter nos steamers à Québec. Alors il nous faudrait renoncer à avoir un terminus fixe, ce que je désapprouve.

M. McNicoll a laissé entendre, avant de congédier son interview qu'il se pourrait que la compagnie construisse des steamers d'un moins fort tonnage que ceux des "Empress", mais d'un luxe égal.

Collision fatale

Port Arthur, 1er juillet. — Une collision a eu lieu vendredi à Butler, situé à 100 milles à l'est de Kenora. Dix passagers furent tués, dont huit Chinois, un Japonais et le garde O'Connor, de St-Jean, N.B. Un malentendu dans les ordres a probablement été la cause de la collision. Les trains qui venaient en collision sont le régulier et un spécial chargé de Chinois qui se rendaient à Montréal, à destination de Mexico. La scène de l'accident se trouve à 155 milles à l'ouest de Port Arthur.

L'opium dans la marine française

Paris, 1er juil. — L'usage de l'opium dans la marine française a pris de telles proportions que M. Thompson, ministre de la marine, a demandé aux autorités maritimes de le faire parvenir les noms de tous les officiers qui se livrent à cet abus.

Il est non seulement interdit aux officiers de fumer l'opium à bord de leurs navires, mais encore d'avoir dans leurs cabines tout objet pouvant servir à cet usage.

Harry K. Thaw

New-York, 1er juillet. — Le conseil pour Harry K. Thaw a obtenu un ordre intimant à l'attorney de district Jerome de se présenter, ce matin, en Cour Suprême et de déclarer pourquoi il ne recommanderait pas le procès de Thaw en octobre.

Le prisonnier des Tomba a soif de liberté. Il a pris ses avocats de tenter un nouvel effort pour le faire sortir de prison. Ceux-ci ont déclaré que c'était impossible, actuellement.

Le Pape et la Conférence de la Paix

Rome, 1er juillet. — Une communication semi-officielle du Vatican déclare que le Pape considère être de son devoir de prendre des intérêts dans toute chose politique concernant la Papauté. L'Eglise, la religion ou le bien-être de l'humanité. Ainsi, loin d'être indifférent du fait qu'il n'ait été exclu de la conférence de La Haye, il continue à faire entendre ses protestations. On nie la rumeur que le président Roosevelt et le tsar ont renoncé à prouver son admission à la conférence, à cause de l'indifférence de l'attitude du Vatican.

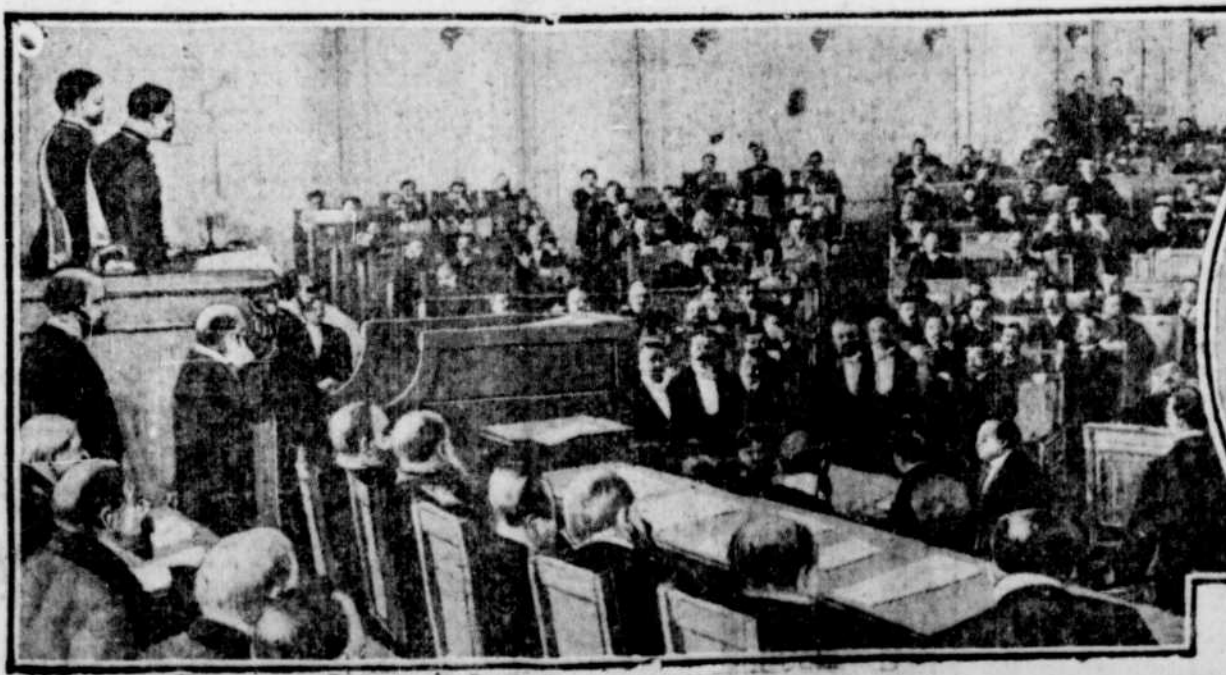
M. STEAD, L'APOTRE ANGLAIS DE LA PAIX



LE PALAIS DES CONFERENCES A LA HAYE.

Gen. HORACE PORTER, Délégué américain à La Haye.

M. de NELIDOFF, Le président du Congrès.



UNE SEANCE DE LA DOUMA.



M. GOLOVINE, Président de la Douma.



Le président DIAZ et le président Cabrera, deux figures en opposition dans la présente crise de l'Amérique centrale.

FONDEE EN 1836

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNES.—Les dépôts de \$1.00 ou plus seront reçus. L'intérêt est payé tous les trois mois.
Succursale de Québec - J. W. HAMILTON, GERANT

POUR LA PROVINCE

SPORT

L'équipage du yacht Good Luck est vainqueur—
Les clubs Montréal et Cornwall sont battus—
Sherbrooke vs Québec—Notes diverses.

LA CROSSE

DANS LA LIGUE SENIOR

Toronto, 2.—Devant quelques mille personnes, à Rosedale, le club Toronto, jouant sur son propre terrain, a défait le Montréal. La lutte fut très ardente, du commencement à la fin. Finalement, le Toronto gagna par un score de 7 à 4. Les Montréal comptèrent pourtant sur la victoire.

TECUMSEH GAGNE ENCORE

Cornwall, 2.—La joute de la ligue senior entre Tecumseh et Cornwall hier, a été l'une des plus vives qu'on puisse voir. L'équipe de Toronto a été victorieuse. En effet, le Tecumseh a marqué 4 points contre le Cornwall 3. Deux mille personnes ont été témoins de cette joute.

POSITION DES CLUBS

	Gagn.	Perd.	A. Jouer
Tecumseh	4	0	8
Shamrock	3	0	9
Toronto	2	2	8
Cornwall	2	3	7
Montréal	1	3	8
National	1	3	8
Capital	0	2	10

LIGUE INTERMEDIAIRE

Les Québec pratiqueront au Q. A. A. demain et jeudi, pour jouer contre les Sherbrooke, samedi prochain. Ils auront une équipe bien organisée à rencontrer. Mais les Québec sont bien déçus à jouer encore une bonne partie, pour triompher de nouveau. Voici quelle est la position des clubs, dans la série de l'Est:

	Gagn.	Perd.	A. Jouer
Québec	3	0	1
Sherbrooke	0	1	3
Montréal	0	2	2

LE YACHT

UNE BELLE COURSE

Le club Québec a obtenu un très succès, tout récemment. La course sous ses auspices, de cette ville, jusqu'aux îles de Bellechasse, a été fort bien réussie. L'épreuve était organisée avec soin. Six yachts ont participé dans cette course. Le départ s'effectua exactement à 1.52 heures, samedi dernier après midi. Les embarcations arrivèrent à destination dans l'ordre suivant:

- 1er—Good Luck;
- 2ème—Ramier;
- 3ème—Caprice;
- 4ème—Lion;
- 5ème—St-George;
- 6ème—Alouette.

La course fut très belle de Québec aux îles de Bellechasse. La distance, qui est de 22 milles, fut franchie en deux heures et trente-cinq minutes. La lutte se fit pour ainsi dire entre les yachts Ramier, Good Luck et Caprice, pendant ce temps.

Lz violence du vent, dimanche, empêcha les embarcations St-George, Caprice et Ramier de se tenir à l'ancre, et celles-ci revinrent ce jour-là. Le Dr Gaudreau se montra un habile marin, en remorquant le Lion, qui était en danger.

Le canot du Ramier a été perdu. Ceux qui ont pu rester là-bas, sont revenus hier. Ils repartirent à 7.21 heures le matin et arrivèrent dans l'ordre suivant, à Québec:

- 1er—Good Luck...
- 2ème—Alouette...
- 3ème—Lion...

Les premiers, deuxième et troisième prix furent respectivement gagnés par les amateurs qui possèdent les yachts Good Luck, Lion, Alouette.

Nous donnons, ci-après, les noms des membres de tous les équipages:

Ramier—Capt. Auger, MM. Paté, Duran, Auger et Nadeau.

Caprice—Capt. Scott, Dr Parke, J. Leonard, H. Blair, K. Gilmore.

Good Luck—Capt. Smith, MM. Art. Talbot, Dr Gale, J. Paddock et M. Tobin.

St-George—Capt. Green, M. Waagen et E. Garneau.

Lion—Capt. D. Mercier, MM. Turgeon et Nap. Mercier.

Alouette—Capt. Dr Lavoie, MM.

Blais, L. Koenig et J. Lachaine.

Les joutes de la course furent MM. M. Raymond, J. Olliver et W. Home. Ils s'acquittèrent bien de leurs fonctions.

Le Good Luck, yacht victorieux, est le même qui arriva bon premier, l'an dernier, son équipage gagnant alors une coupe de grande valeur.

BASEBALL

LIGUE CANADIENNE

Deux joutes de baseball au Q. A. A. hier ont attiré la foule des amateurs de la ville. La partie du matin perdit de son intérêt à cause des nombreuses erreurs au crédit des deux clubs, le Québec et le Rock City, mais la mauvaise condition du terrain les excusa quelque peu, et la joute de l'après-midi n'en fut que plus intéressante.

La partie resta au Québec par le faible score d'un point qu'il gagna sur une erreur. La joute fut contestée depuis la première inning jusqu'à la dernière; chaque club a donné la somme de ce qu'il pouvait faire, et l'assombrissement de la nuit ne permit pas de réaliser, car aujourd'hui nos clubs locaux sont au sommet de la liste des quatre clubs de la ligue.

O'Brien, dans la partie d'hier après-midi, a été joué. Plante ne put faire recevoir son art de la défaite; comme les autres joueurs de son équipe, il lutta pour la victoire, mais il ne put empêcher les Québec d'enregistrer les deux points qui leur donnèrent la palme.

La joute, dans la huitième inning, s'éleva avec un enthousiasme effréné le club Rock City était au bâton, et trois de ses hommes courraient les buts.

Deux hommes étaient "morts", et Donlin fit un suprême effort pour tenter de les sortir d'avance bravement vers le bâton; mais il parut qu'O'Brien voulait pour son club la victoire, et il ne permit pas à Donlin de toucher la balle; il dut se retirer et laisser sur les buts les trois hommes qui se préparaient à enregistrer un point.

Le jeu de Hedd au centre a fait les délices des amateurs. Ramsay au second a joué sa partie habilement, et tous les amateurs sans préjugés sont unanimes à dire qu'avec O'Brien dans la "boîte" Québec n'a rien à craindre.

PARTIE DU MATIN

	A.B.	R.	H.	P.O.	A.	E.
Grider, r.f.	5	1	2	3	0	0
Conroy, s.s.	0	0	1	3	1	2
Gendron, c.f.	4	1	1	1	0	0
McAlmon, p.	5	1	1	6	1	0
McLaughlin, 3b.	5	1	1	2	1	0
Wilson, 2b.	3	0	0	2	1	0
Portson, 1b.	3	1	0	10	0	1
Donlin, c.f.	1	0	1	0	1	0
Corr, p.	4	0	1	1	3	0
Québec	85	6	6	27	8	5
Ramsay, 2b.	4	0	0	4	4	1
Coyne, 3b.	4	0	0	0	0	0
O'Brien, 1b.	4	0	0	1	0	0
Durand, s.s.	4	1	1	1	4	1
Hood, c.f.	3	0	1	0	0	0
Moore, 1b.	3	1	1	13	0	1
Beaudoin, r.f.	2	0	1	1	0	0
Woodcomb, c.	3	0	0	7	1	0
Thivierge, p.	3	0	0	0	5	2
Rock City	39	2	4	27	14	5

HIER APRES MIDI

	A.B.	R.	H.	P.O.	A.	E.
Grider, r.f.	4	1	2	0	0	0
Conroy, s.s.	4	0	1	2	1	2
Gendron, c.f.	4	0	2	1	0	0
McAlmon, p.	4	0	0	8	4	1
McLaughlin, 3b.	4	0	2	1	1	0
Wilson, 2b.	4	0	0	3	2	0
Portson, 1b.	2	1	0	7	0	1
Donlin, c.f.	2	0	0	0	2	0
Plante, p.	2	0	0	6	2	1
Corr, p.	2	0	1	0	1	0
Québec	28	2	8	24	11	5
Ramsay, 2b.	3	1	1	2	0	1
Copeland, 3b.	4	0	2	2	1	2
Thivierge, d.f.	4	1	1	1	0	0
Durand, s.s.	3	0	0	0	2	0
Hood, c.f.	3	0	0	0	2	0
Moore, 1b.	3	0	1	13	0	1
Beaudoin, r.f.	3	0	0	0	0	0
Woodcomb, c.	3	1	1	6	5	0
O'Brien, p.	3	0	0	0	3	0
Rock City	29	3	6	27	16	3

MARQUE DE FABRIQUE



Peintures Préparées pour les Planchers qui séchent en 8 heures

PEINTURES préparées pour l'intérieur,
PEINTURES préparées pour l'extérieur,
PEINTURES préparées émaillées,
PEINTURES préparées aluminium.

P. D. DODS & CO.
162 RUE MCGILL, MONTREAL

Québec, 2... 00011100x—3 6 3

LIGUE DE L'EST

A. Baltimore—Baltimore, 7; Jersey City, 2; Baltimore, 2; Jersey City, 1.
A. Providence—Providence, 8; Newark, 7.
A. Toronto—Toronto, 9; Buffalo, 5.
A. Montréal—Montréal, 4; Rochester, 0.

LIGUE NATIONALE

A. Philadelphie—New York, 1; Philadelphie, 2; New York, 2; Philadelphie, 0.
A. Brooklyn—Boston, 3; Brooklyn, 2; Boston, 2; Brooklyn, 3.
A. Chicago—Chicago, 5; Pittsburgh, 2.

LIGUE AMERICAINE

A. Boston—Boston, 5; Philadelphie, 1.
A. Chicago—Chicago, 4; Detroit, 2.
A. St-Louis—St-Louis, 3; Cleveland, 5.
A. New York—Washington, 15; New York, 16; Washington, 4; New York, 5.

NOTES

Les joutes de samedi prochain, pour le titre de champion senior de la N. L. U., seront: Shamrock vs Capital, à Ottawa; National vs Montréal, à Westmont; Tecumseh vs Toronto, à Rosedale.

O. Walsh, Jeff Malone et D. Bédard, du club Québec, ont gagné des courses, au pique-nique à Ste-Catherine, hier.

Le St-George défie le Maple Leaf pour une joute sur le terrain de cet adversaire. Réponse le plus tôt possible par la voie du "Soleil".

Le Crescent, de Brooklyn, a défait le Shamrock, par 9 à 5. Trois milles personnes ont vu la partie, à Bay Ridge. Fuddy Brennan, John Howard et Phil O'Reilly ne jouèrent pas pour le Shamrock.

Le club de baseball Jeune Champlain, du Saut Montmorency, provoquant le Wanderer, il pour une joute au terrain que ce dernier indiquera.

Répondre par la voie du "Soleil", aussitôt que possible. La partie aurait lieu dimanche prochain.

Woodcomb, catcher du Québec, est retourné chez lui, à Fitchburg, Mass.

Mascotte est vainqueur de Farnham, par 9 à 1. La joute a eu lieu hier, à St-Jean, P. Q.

LA BEAUTE DE LA PEAU EST LA JOIE POUR TOUJOURS

Crème Orientale ou Embellisseur Magique de Dr T. Felix Gouard



Voilà les pratiques, les boutons, les rougeurs, les taches, les rides, les imperfections de la peau, qui sont éliminées par l'usage de la "Crème Orientale" de Dr T. Felix Gouard.

Ne dépensez pas de sous pour acheter ailleurs, car vous n'avez qu'à vous adresser à la seule maison où se trouve la "Crème Orientale" de Dr T. Felix Gouard, à Québec, Canada et en Europe.

FRED T. HOPKINS, Prop.
87 Great Jones, St. N. Y.



(Ce n'est pas la grandeur naturelle.)

Ce beau Savon de toilette liquidifié est fabriqué d'après la méthode marocaine, l'huile de bris et parfumée à froid avec les essences les plus modernes et des parfums naturels. C'est un produit très doux pour la peau, efficace des bêtes, des dames, des demoiselles, pour la toilette, \$500.00 sont offerts par les fabricants à la personne qui pourra prouver que ce savon n'est pas de qualité supérieure, doux pour la peau et durable ou que sa base n'est autre chose que des graisses épurées et des huiles.

En vente partout, c'est le morceau. S. J. JAILIN & CIE, Parfumeurs chimistes, Québec.



Ministère de la Milice et de la Défense

DES SOUMISSIONS cachetées, en double, pour la fourniture du charbon et du bois de chauffage (mesure anglaise) destinés au chauffage des édifices militaires à Québec et à Lévis, les deux mois commençant le 1er juillet 1907, seront reçues jusqu'à samedi, le 6 juillet prochain. Les soumissions devront être adressées à l'ingénieur en chef de l'ouvrage "Soumission pour charbon et bois de chauffage", et adressées au secrétaire du Conseil de la Milice, Ottawa.

On peut obtenir des formes imprimées de soumission (pour les services respectifs) en s'adressant au secrétaire du Conseil de la Milice à Ottawa, ou au bureau de l'officier commandant le district, Québec, qui donnera tous les renseignements voulus.

Aucune soumission ne sera reçue si elle n'est faite sur la formule imprimée par le ministère, et si la soumission n'est prise en considération si la formule imprimée est changée de quelque manière que ce soit.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, incorporée, pour une somme égale à cinq pour cent de la valeur du combustible à fournir et payable à l'ordre de l'honorable ministre de la Milice et de la Défense. Ce chèque sera confisqué si la soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera rendu.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

R. V. JAILIN, Secrétaire du ministère de la Milice et de la Défense, Ottawa, 21 juin 1907.

Inventions, marques de commerce, dessins et droit d'auteurs protégés en tous pays. Ecrivez pour recevoir le livre de références de notre clientèle, "The Prospective Patented", Fetherstonhaugh et Blackmore, 112 rue St-Jacques, Montréal. Aussi à Toronto, Ottawa, Washington.

LE SOLEIL

EN VENTE PARTOUT

10 CENTS LA BOITE



LE VIN DE QUININE DE CAMPBELL FORTIFIE

La vraie place pour acheter votre... CHARBON

C'EST CHEZ

FALARDEAU & CIE

No 211, rue DORCHESTER, St-Roch

TOUTES LES MEILLEURES MARQUES

Chestnut, Welsh, Stove, Grate, Egg, Smith

Téléphone 2524

FONDEE EN 1876

TELEPHONE 2224

CHARLES VEZINA

117-123, RUE DU PONT

Installateur de toutes sortes d'appareils de chauffage, d'installations électriques, de systèmes de plomberie et de toitures en métal

Le plus bel assortiment d'appareils électriques, et de poêles de toute sorte que gneat la durée à l'économie, et à l'économie, tel que les réchauffeurs Pandora, Maple Leaf, Regal, Perfection, Penn Esther, Excel Perfection, ain, Semi Plain, et Pan Favorite qui sont tous des poêles en fer.

DE PLUS

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le poêles en acier, Kootenay, Universal Favorite, Crown Favorite Capital Favorite

AUSSI

Toujours en main, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes émaillés ou non émaillés, et provenant des meilleures fabriques du Canada.

M. Vézina prend charge de toutes sortes de contrats dans sa ligne d'affaires.

Le po

LE 'SOLEIL'

QUEBEC 2 JUILLET 1907

ET C'EST LUI QUI CRITIQUE !

M. Leblanc, à Trois-Rivières, a déclaré :

"Les libéraux ont tout fait pour humilier la seule législature française du Canada."

M. Leblanc posant en censeur de la dignité parlementaire de notre législature, est un spectacle fort amusant.

N'est-ce point de M. Leblanc que M. Tarte, dans le "Cultivateur" du 5 janvier 1894, écrivait ce qui suit :

"Le président de l'Assemblée législative, M. Leblanc, a joué durant cette session un rôle scandaleux, et qui lui a fait perdre tous droits au respect de la chambre..."

"M. Leblanc était un député violent et mal élevé, mais il y avait lieu d'espérer qu'il comprendrait les responsabilités de sa charge, et qu'il se conduirait avec une certaine décence."

"Il paraît, au contraire, avoir perdu tout sens de dignité. Il n'agit plus qu'en partisan grossier. Il y a appel de ses décisions pour ainsi dire tous les jours, et plusieurs de ces appels ont été pris par des amis politiques. Il a enlevé le parole à des députés, refusé de mettre des motions aux voix, etc. Enfin, il a transformé le fauteuil en un moyen de satisfaire ses haines et ses antipathies. Il a empêché, la semaine dernière, M. Tarte, député aux Communes, d'obtenir un siège sur le parquet de la chambre, parce que M. Tarte aidait l'opposition à combattre la politique du gouvernement..."

Et M. Tarte concluait :

"Nous savons que M. Leblanc est un sans esprit et un grotesque personnage."

Et le 5 janvier 1894, dans ce même "Cultivateur", le même M. Tarte, dit aussi de ce même M. Leblanc :

"Je me félicite d'avoir dit sur le champ son fait à ce bout de martinet."

"Son extrême partisanerie, son absence complète de dignité et de loyauté dans l'exercice de ses fonctions officielles jetent sur la chambre le discrédit et la déconsidération."

M. Leblanc était alors Orateur de la Législature.

Il avait le devoir et le pouvoir de défendre la réputation de la seule Législature française du Canada.

Il a contribué plus que tout autre à jeter le discrédit le plus humiliant sur cette Législature.

Et c'est ce même M. Leblanc qui ose aujourd'hui poser au vertueux Caton : Une fois de plus M. Leblanc a perdu une belle occasion de se taire.

Il a dû, ce pauvre M. Leblanc, encourir le courroux de quelque fée malveillante qui lui a jeté un maléfice, car il ne peut ouvrir la bouche sans qu'il en sorte couleuvres et crapauds.

Que ne la ferme-t-elle la bouche !

UNE CATASTROPHE

Une épouvantable catastrophe a failli se produire vendredi dernier. Nous ne parlons point de l'assemblée conservatrice de Trois-Rivières; la catastrophe était inévitable.

Il n'y a donc pas lieu de s'en émouvoir.

C'est d'une autre catastrophe dont nous voulons parler, d'une catastrophe bien autrement tragique, où la fine fleur des sommités bleues de Québec aurait pu y laisser la vie.

A Trois-Rivières, les bleus n'ont laissé que les derniers vestiges de leur réputation.

L'accident vraiment vau à peine d'être noté.

Mais l'accident dont nous voulons parler pouvait avoir de bien autres conséquences !

Au lieu d'une simple cérémonie commémorative de la mort du parti conservateur, nous avons failli voir se célébrer à Trois-Rivières de lugubres funérailles.

Le train qui emportait la délégation conservatrice de Québec vers les rives trifluviennes filait à toute vapeur, lorsqu'àux environs de Lachetrotière, il vient donner dans un convoi chargé de pierres.

Le choc fut terrible ; et ces pauvres excursionnistes eurent une peur... bleue.

Ils avaient la figure bouleversée qu'on leur a pu voir le lendemain d'élections générales depuis 1897 ; la figure des jours de cataclysme.

Pendant une heure et demie il fallut attendre que la voie fut dégagée.

L'entraîn et l'enthousiasme du départ étaient disparus ; les murmures et les critiques, les ronchonnements mêmes se donnèrent libre cours.

On a pu entendre le sénateur Landry, l'homme aux évocations et aux petits papiers, remarquer en a partit : "Toujours ce McGreevy de malheur ; n'est-ce pas lui qui a construit cette partie de la ligne ?"

M. Elzéar Fiset, de son côté, paraissait de fort méchante humeur. Plus pratique que le sénateur il ne s'amusa point aux inutilités réminiscentes des choses d'autan, mais il paraissait fort peu goûter les vicissitudes de l'heure présente, car il murmurait : "C'est toujours la même histoire chaque fois que Landry se mêle d'une affaire, on est certain d'une catastrophe."

UN MOT A M. LEBLANC

Le député de Laval était le principal orateur inscrit pour l'Assemblée de Trois-Rivières. Il est à ce qu'on nous dit, reconnu comme le chef intermédiaire du parti conservateur, en attendant qu'on trouve quelque chose de mieux.

Donc, il devait non seulement critiquer le gouvernement, mais il lui incombe de définir la politique conservatrice au point de vue provincial.

C'est bien bel et bon pour l'"Événement", qui est un journal irresponsable, de dire des sottises sur le compte du gouvernement et des ministres ; la chose n'a pas plus d'importance que le vagassement hebdomadaire du "Canadien". Mais il nous semble que le député de Laval, comme chef de parti, devait prendre une position plus digne et employer le raisonnement de préférence à l'insulte.

Et le manquant non coup. Sans doute, il était bien libre de parler du procès Prévoist-Asselin ; il a même richement brodé sur ce thème. Le travail était tout fait, du reste, mais M. Leblanc, qui aurait pu être original, s'il n'est pas fort, a bourré ses poches d'exemplaires de l'"Événement". Rien qu'en lisant de copieux extraits de ce journal, il a pu parler une couple d'heures sans fatiguer sa propre intelligence.

Et le sénateur Landry, présent sur l'estrade, a dû se dire en lui-même : "Sic vos non vobis."

Soulement, M. Leblanc aurait dû se borner. Nous avions l'espérance, pour sa propre réputation qu'il ne verserait pas dans les maladrotes du sénateur, mais il a mis les pieds dans les plats en reprochant au gouvernement les dépenses du dernier terme criminel.

Les comparaisons sont toujours odieuses, surtout pour qui en souffre, mais en prenant cette attitude, le chef s'est mis dans un pétrin dont il faudra probablement le tirer par les cheveux.

Il suffit de se rappeler la danse des œufs au temps de M. de Boucherville pour montrer combien M. Leblanc a eu tort d'attaquer ce sujet. Nous sommes à l'aïe pour démontrer que les taxes ont été déversées, pour des persécution politiques, le vingtième du produit des taxes de 1892. Voici quelques détails édifiants.

Le procès de Mercier seul a coûté au-delà de \$3,000 en frais d'avocats, sans compter les honoraires payés pour le reste du terme.

La commission nommée par le fameux Angers pour l'affaire de la Baie des Chaleurs nous a pris \$23,500. Ce n'était que le commencement.

Les trois petits banquiers, juges, avocats et autres frais nous ont enlevé la somme de \$24,000. C'est-à-dire que pour écraser Mercier, pour abattre le parti libéral, les conservateurs ont extorqué à la province de Québec un peu plus de \$50,000.

Et quel fut le résultat ? La persécution de Mercier finit en apothéose et le procès du parti libéral jugé "ex parte" en 1892, aboutit à la défaite du 11 mai 1897 dont le parti conservateur ne s'est pas relevé.

\$50,000 en frais d'avocats rien que pour se venger d'adversaires politiques, c'est un scandaleux gaspillage que M. Leblanc ne pouvait pas justifier. C'est pourquoi il a préféré redire les platitudes de l'"Événement".

Il a eu tort. La population est dégoûtée des injures personnelles et tristes diatribes de la presse conservatrice. C'est mal juger nos gens si l'on croit qu'ils prennent pour argent comptant les gros mots et les titres gras.

Nous avons invité M. Leblanc et ses amis à discuter la politique, à comparer le régime des "bonnets gens" au régime libéral. Ils n'ont pas voulu le faire, ils ont voulu se mettre au rang de M. Landry. Tant pis pour eux. Le peuple fera lui-même la comparaison entre le régime de 1892 et l'administration de 1897.

L'auditoire, en sortant de l'assemblée haussait les épaules et disait : "Ce sont les blagues de 1892 qui recommencent."

Et l'auditoire avait raison. Les acteurs ne sont même pas changés.

MGR BRUCHESI PROTESTE

La position si ferme et si nette prise par Mgr Bruchési sur la question du drapeau Carillon-Sacré-Cœur, ces jours derniers, devrait, ce nous semble, ouvrir les yeux de nos compatriotes sur cette malencontreuse agitation.

La question de l'adoption du drapeau Carillon-Sacré-Cœur, comme emblème de l'Association Catholique de la jeunesse canadienne-française avait été soulevée dimanche dernier aux assises annuelles du Conseil fédéral de cette association.

Monsieur de Montréal a déclaré sans ambages qu'il était ABSOLUMENT OPPOSÉ à l'adoption de ce drapeau ; que c'était nourrir de vaines espérances de penser le voir un jour adopté comme drapeau national des Canadiens-français, profondément divisés déjà à ce sujet.

Et lorsque, malgré les exhortations de Sa Grandeur, l'Association par un vote de 23 contre 18 eut adopté le Carillon-Sacré-Cœur, Mgr Bruchési a pris plus nettement position encore et ses sages conseils ont triomphé.

Rien ne saurait être plus funeste que cette campagne qui se poursuit depuis quelques années et dont le résultat le plus clair a été de créer de nouvelles dissensions au sein de notre population.

Il était temps, vraiment qu'une voix autorisée se fit entendre pour dénoncer les regrettables conséquences de cette agitation.

LES "INDESIRABLES"

La question des immigrants "indésirables", c'est le qualificatif anglais, — a été soulevée aussi en Angleterre et on sait qu'une loi spéciale, le "Aliens Act" a été votée en 1905.

En 1901 l'Angleterre hébergeait principalement, à Londres, 36,246 Israélites de Russie ou de Pologne, sur un total d'environ 300,000 de ce genre ; en 1902, elle en accueillait 28,611 de plus, en 1903, 30,946 ; en 1904, 46,995 !... Le réservoir de l'Est semblait inépuisable et, de fait, il est loin d'être vidé. Cette population malséreuse, fuyant la guerre, la révolution et les persécutions, venait peu à peu, attirée par les premiers immigrants, contents de leur sort, bien reçus par quantité de comités charitables, engorger certains quartiers de Londres, entre autres l'East-End, dont elle fit, assez rapidement, son domaine propre.

L'ouvrier anglais a été chassé de son logis. Pour un même nombre d'habitations, déjà pleines en 1890, le chiffre des occupants a décuplé depuis ces dernières années. C'est laisser entrevoir le confort qui règne dans ces "homes" ! M. A. T. Williams — un des membres les plus actifs du County Council — a vu, au cours de ses enquêtes, trois hommes et deux femmes, entortillés d'enfants, faire leur toilette et leur besogne dans une mansarde, répugnante de saleté, leur servant à la fois de boutique et de logement.

Une autre comère, rapporte-t-elle, était étendue sur un grabat, à moitié dévêtue.

Dans l'East-End, toute famille qui se respecte vit, travaille et couche entre les quatre murs d'une seule pièce. Bien plus : il n'est pas rare de voir des ménages qui ne se connaissent pas louer une même chambre de deux pièces à demi. "Ce sont nos voisins", disent-ils alors les uns des autres.

Dans l'East-End, les voisins sont des individus qui n'ont qu'une jambe dans votre propre lit !

Ces "undesirables", tant qu'ils sont, ignorent toute décence et toute propreté, mais précisément parce que leurs besoins sont infimes, la concurrence de leur main-d'œuvre est écrasante ; depuis leur installation, l'industrie "textile" s'est effondrée, et les salaires ont baissé.

Une autre comère, rapporte-t-elle, était étendue sur un grabat, à moitié dévêtue.

Dans l'East-End, les voisins sont des individus qui n'ont qu'une jambe dans votre propre lit !

Ces "undesirables", tant qu'ils sont, ignorent toute décence et toute propreté, mais précisément parce que leurs besoins sont infimes, la concurrence de leur main-d'œuvre est écrasante ; depuis leur installation, l'industrie "textile" s'est effondrée, et les salaires ont baissé.

Une autre comère, rapporte-t-elle, était étendue sur un grabat, à moitié dévêtue.

Dans l'East-End, les voisins sont des individus qui n'ont qu'une jambe dans votre propre lit !

Ces "undesirables", tant qu'ils sont, ignorent toute décence et toute propreté, mais précisément parce que leurs besoins sont infimes, la concurrence de leur main-d'œuvre est écrasante ; depuis leur installation, l'industrie "textile" s'est effondrée, et les salaires ont baissé.

Une autre comère, rapporte-t-elle, était étendue sur un grabat, à moitié dévêtue.

Dans l'East-End, les voisins sont des individus qui n'ont qu'une jambe dans votre propre lit !

Ces "undesirables", tant qu'ils sont, ignorent toute décence et toute propreté, mais précisément parce que leurs besoins sont infimes, la concurrence de leur main-d'œuvre est écrasante ; depuis leur installation, l'industrie "textile" s'est effondrée, et les salaires ont baissé.

Une autre comère, rapporte-t-elle, était étendue sur un grabat, à moitié dévêtue.

Dans l'East-End, les voisins sont des individus qui n'ont qu'une jambe dans votre propre lit !

Ces "undesirables", tant qu'ils sont, ignorent toute décence et toute propreté, mais précisément parce que leurs besoins sont infimes, la concurrence de leur main-d'œuvre est écrasante ; depuis leur installation, l'industrie "textile" s'est effondrée, et les salaires ont baissé.

Une autre comère, rapporte-t-elle, était étendue sur un grabat, à moitié dévêtue.

Dans l'East-End, les voisins sont des individus qui n'ont qu'une jambe dans votre propre lit !

Ces "undesirables", tant qu'ils sont, ignorent toute décence et toute propreté, mais précisément parce que leurs besoins sont infimes, la concurrence de leur main-d'œuvre est écrasante ; depuis leur installation, l'industrie "textile" s'est effondrée, et les salaires ont baissé.

Une autre comère, rapporte-t-elle, était étendue sur un grabat, à moitié dévêtue.

Dans l'East-End, les voisins sont des individus qui n'ont qu'une jambe dans votre propre lit !

Ces "undesirables", tant qu'ils sont, ignorent toute décence et toute propreté, mais précisément parce que leurs besoins sont infimes, la concurrence de leur main-d'œuvre est écrasante ; depuis leur installation, l'industrie "textile" s'est effondrée, et les salaires ont baissé.

Une autre comère, rapporte-t-elle, était étendue sur un grabat, à moitié dévêtue.

Dans l'East-End, les voisins sont des individus qui n'ont qu'une jambe dans votre propre lit !

Ces "undesirables", tant qu'ils sont, ignorent toute décence et toute propreté, mais précisément parce que leurs besoins sont infimes, la concurrence de leur main-d'œuvre est écrasante ; depuis leur installation, l'industrie "textile" s'est effondrée, et les salaires ont baissé.

Une autre comère, rapporte-t-elle, était étendue sur un grabat, à moitié dévêtue.

Dans l'East-End, les voisins sont des individus qui n'ont qu'une jambe dans votre propre lit !

Ces "undesirables", tant qu'ils sont, ignorent toute décence et toute propreté, mais précisément parce que leurs besoins sont infimes, la concurrence de leur main-d'œuvre est écrasante ; depuis leur installation, l'industrie "textile" s'est effondrée, et les salaires ont baissé.

Une autre comère, rapporte-t-elle, était étendue sur un grabat, à moitié dévêtue.

Dans l'East-End, les voisins sont des individus qui n'ont qu'une jambe dans votre propre lit !

Ces "undesirables", tant qu'ils sont, ignorent toute décence et toute propreté, mais précisément parce que leurs besoins sont infimes, la concurrence de leur main-d'œuvre est écrasante ; depuis leur installation, l'industrie "textile" s'est effondrée, et les salaires ont baissé.

Une autre comère, rapporte-t-elle, était étendue sur un grabat, à moitié dévêtue.

Dans l'East-End, les voisins sont des individus qui n'ont qu'une jambe dans votre propre lit !

Ces "undesirables", tant qu'ils sont, ignorent toute décence et toute propreté, mais précisément parce que leurs besoins sont infimes, la concurrence de leur main-d'œuvre est écrasante ; depuis leur installation, l'industrie "textile" s'est effondrée, et les salaires ont baissé.

Une autre comère, rapporte-t-elle, était étendue sur un grabat, à moitié dévêtue.

Dans l'East-End, les voisins sont des individus qui n'ont qu'une jambe dans votre propre lit !

LE SOLEIL

ESPRIT DE HAUT DEGRÉ II EN ALCOOL STANDARD

E. W. PARKER, — Montréal.

Un alcool neutre et incolore, convenant à tous les usages. Garanti par le Gouvernement Canadien avoir mûri en Entrepot pendant deux ans.

Gillespie & Co., Agents vendeurs, Montréal,
12, RUE ST-SACREMENT.

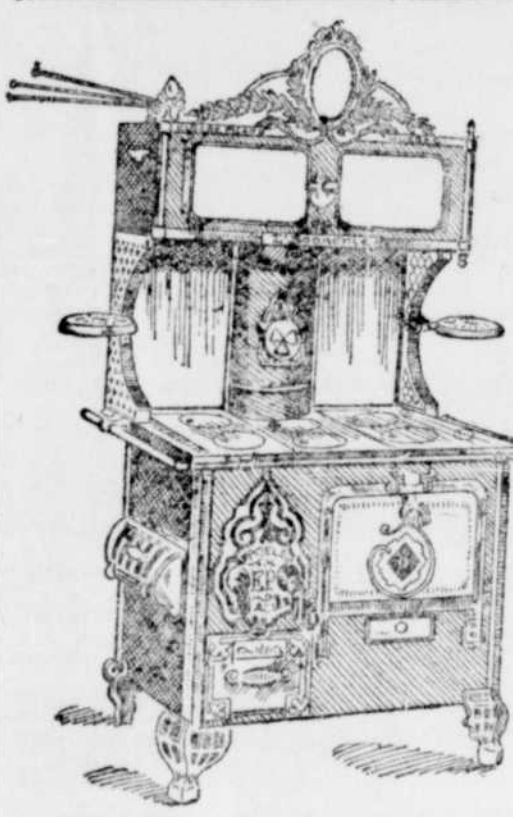
Etes-vous Peureux ?

Vin à la Créosote de Hêtre du Dr Pourtier

DEPOT GENERAL LA PHARMACIE

W. BRUNET & CIE. EN GROS ET DETAIL

139-141 rue St-Joseph, St-Roch, Québec



CITE DE QUEBEC, DISTRICT DE QUEBEC.

A savoir :

REGLEMENT No 412

Pour amender le règlement No 292 concernant les finances de la cité.

(Rédigé en langue française.)

A une assemblée du Conseil de Ville, tenue à l'Hôtel de Ville de la cité de Québec, le 31e jour de mai mil neuf cent sept (1907), le règlement suivant a été lu pour la première fois :

Il est ordonné et statué par le Conseil Municipal de la cité de Québec, et le dit Conseil ordonne et statue comme suit :

1. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

2. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

3. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

4. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

5. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

6. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

7. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

8. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

9. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

10. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

11. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

12. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

13. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

14. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

15. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

16. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

17. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

18. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

19. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

20. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

21. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

22. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

23. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

24. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

25. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

26. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

27. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

28. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

29. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu'amendé par l'article 12 du règlement No 329, du 29 mars 1899, est de nouveau amendé et modifié, de sorte que la taxe personnelle de dix-cent cents par an sera à l'avenir de deux cents par an, à partir du premier mai de la présente année fiscale.

30. L'article 3 du règlement No 283, passé par le Conseil le premier mars 1899, tel qu

BAIE DE SHA ! HA !

l'école normale de Rimouski, l'année
elles nous remarquons Mlles Marquis,
fille de M. J. A. Marquis, Gagnon,
fille de M. le notaire Gagnon, D'An-

PER, 395 RUE CHAM

PLAIN, MONTREAL.

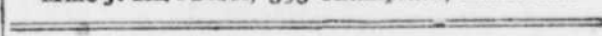
Depuis longtemps, prêtant l'oreille
[votre lyre]
Qui vibre pour le Christ et pour la
[Liberté]
Nous sentons dans nos cœurs des frémissements
[sont de fièvre]
Nous sentons qu'en vous l'Amérique

Il est bien entendu que
Tant que durera cette

galement chaque jour, dans nos vitrines, des remboursements à son crédit jusqu'à 400 \$ pour tous les visiteurs de Québec et elle nous n'enverrons aucun remboursement, nous publierons, tous les jours, les

ne le non de la personne compa-
gnate. Cette offre est à la disposition
ne ne comporte aucune restriction
ent par la poste.
une liste quotidienne d'occasions de

remèdes. Cependant elle eut confiance aux Pâtes Rouges puisque celles-ci en avaient guéri d'autres. On a vu combien elle a eu raison de croire au témoignage d'une de ses semblables.



44

THOS. COOK & WILS.
F. S. Stocking, agent
Québec

...

BANQUE DE MONTREAL

SUCCURSALE
DE LA HAUTE-VILLE
DEPARTEMENT
D'EPARGNES
INTÉRET CRÉDITE 4 FOIS L'AN
Rue de la Fabrique

A LEVIS

Noble !
Notre bonne ville a ouvert un bureau d'épave pour prendre nos constables - pompiers - militaires en défaut.
Que de noblesse dans ce geste !
Une perte sérieuse.

A l'arrivée du cirque Hargreaves à Lévis, un magnifique cheval de prix a été tué par un train à la traversée.

Journalisme.
Notre confrère M. Gale vient d'entrer à la rédaction de l'organe du conseil de ville de Lévis.

Hyménées.

Hier matin à la chapelle des congréganistes de l'église Notre-Dame M. Eudore Pouliot, de Québec, a épousé l'une des nos plus charmantes et gracieuses Lévisiennes, Mlle Noëma Bédard. Après un excellent déjeuner à la résidence de M. Pierre Bédard, le père de la jeune épouse, l'heureux couple est parti en voyage de noces à New-York et à Boston, couverts de fleurs et de riz, par les nombreux amis qui l'ont escorté à la gare.

Hier aussi, à lieu, à Notre-Dame de Charny, le mariage de M. Omer Lefebvre, de Hadlow Cove, avec Mlle Félina Dubois, de Chaudière.

Les heureux époux sont aussi allés passer leur lune de miel aux Etats-Unis.

Nos meilleurs souhaits.

Un pétard.

L'émotion règne au sein de notre paisible population, toutes nos braves familles tremblent la nuit arrivée, leurs portes closes et les nuits de nos concitoyens sont peuplées de cacahouats étonnables ! Il y a de quoi aussi l'organe du Conseil de Lévis a constaté que quelque gamin avait allumé un pétard à la suite d'un traitement de la rue de la Reine.

La police de Lévis est sur les dents.

Un homme précieux.

Le passage du grand cirque Hargreaves à Lévis hier, avait attiré des foules énormes dans notre ville. Aux deux représentations des foules considérables ont été témoins des audaces extraordinaires des artistes du trapeze. Le cirque Hargreaves a donné deux représentations aussi substantielles qu'artistiques, il possède de véritables artistes et le public nombreux qui est accouru sous la tente a été tout simplement enthousiasmé. On peut être certain que le 22 juillet Québec qui est sur l'itinéraire de cette vaste organisation, fera un accueil empressé à cette magnifique troupe.

Ce cirque qui nous arrive de Chester, Pennsylvanie, doit pour une large part la série de beaux succès qui signalent partout son passage au génie des affaires de M. W. J. Hennessey, son agent précurseur.

M. Hennessey n'est déjà plus un inconnu chez nous et son arrivée à Lévis avec le cirque Hargreaves était une garantie pour le public que les représentations seraient telles qu'annoncées et dignes de l'incomparable réclame qu'avait préparée son précurseur en compagnie du courtois agent de la presse. Ce sont deux autres artistes dans leur genre et de bien sympathiques.

A son dernier repos.

Le saint temple avait revêtu, hier, ses plus riches vêtements de deuil, à l'occasion des obsèques de notre regretté concitoyen et ami, M. Joseph Carrier, commerçant.

Un cortège immense a accompagné les restes mortels du disparu à sa dernière demeure, au cimetière Mont-Marie.

Le service funèbre a été des plus solennels. Belleau, ecclésiastique du Grand Séminaire, curé de la paroisse, M. Gosselin, curé de la paroisse. Le service fut chanté par M. Joseph Hallé, directeur du Collège de Lévis, assisté de M. J. A. Labrecque, vicaire de la paroisse et de M. M. L. Frid Carrier, Omer Carrier, Malcom minaire de Québec, comme diacre et sous-diacre.

Des messes basses étaient célébrées aux autels latéraux par MM. les abbés F. X. Côté et Gédéon Sauvageau, vicaires, Alph. Pelletier, et M. Garon de l'Hospice St-Joseph de la Délivrance, Lévis.

Des solos ont été chantés à l'orgue, par MM. Médard Carrier et L. Després.

M. Alphonse Bernier président à l'orgue.

Le deuil était conduit par les fils du défunt MM. Osmélie Carrier, Wilfrid Carrier, Omer Carrier, Malcom Carrier et son frère M. Carrier, et aussi par ses gendres, M. Edouard Bégin, Gaudiose Bégin, J. A. Vachon et par ses neveux MM. C. A. Hobert, T. Hobert, S. Carrier, F. X. Carrier, R. Carrier, A. Carrier, Arthur Hobert.

M. Hildebert Bégin portait la croix.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. L. Ed. Couture, J. Carrier, François Bégin, Odile Halé, Xavier Couture, A. Blais.

Un nombreux cortège de parents et amis qui accompagnait la dépouille mortelle, la foule immense qui encombra le saint temple montait en quelle haute estime le défunt était tenu.

"Le Soleil" réitère ses sympathies à la famille éprouvée.

A SAINT-ROCH

Funérailles.

Hier matin, à l'église paroissiale ont eu lieu les obsèques de M. Edouard Sphora Lucare, épouse de Delphis Beaudouin.

Le temple religieux avait revêtu ses plus belles parures de deuil. C'est M. L'abbé Godbout qui fit la levée du corps et qui officia au service divin, assisté de MM. les abbés Maurais et Côté, comme diacre et sous-diacre.

Un puissant chœur de chant rendit la messe des morts et plusieurs mots de circonstance.

Un nombreux cortège reconduisit la dépouille mortelle au cimetière Saint-Charles, où elle fut inhumée.

Nouveau vicaire.

M. l'abbé Georges Côté a été nommé à la cure de Saint-Roch, en remplacement de M. l'abbé L. P. Côté, son frère. Le nouveau vicaire est entré de suite en fonction.

M. l'abbé Bilodeau.

M. l'abbé T. Bilodeau est parti pour Moisie, où il passe un mois de vacances. Nous souhaitons bonnes et heureuses vacances à notre dévoué vicaire.

Fermeture.

Depuis hier, tous les magasins de nouveautés ferment à 8 heures du soir, et ce, pour jusqu'au 1er octobre prochain.

Il n'est pas besoin de le dire, cette faveur de MM. les marchands est fort appréciée de leurs employés qui pourront ainsi jouir de leurs soirées.

Démolition.

Les travaux de démolition de l'ancienne bâtisse de la Banque Nationale avancent rapidement.

Aussitôt ces travaux de démolition terminés, MM. V. J. B. Jinchereau et P. A. Lamonde, entrepreneurs, commenceront la construction d'une nouvelle succursale qui aura quatre étages.

Honneur au mérite.

Mademoiselle Eugénie Lacroix a obtenu le diplôme de troisième classe à l'Académie de Musique, après 15 mois d'études.

Nos félicitations à cette jeune élève ainsi qu'à son professeur, Mlle Alma Lacroix, fille de M. Jos. Lacroix.

A JACQUES-CARTIER

La Tempérance.

Dimanche soir, avait lieu à l'église paroissiale la clôture solennelle du triduum.

M. le curé R. Lagueux, de Berthier, fut le prédicateur de la circonstance. L'assistance était nombreuse et fut profondément impressionnée du remarquable sermon de l'éloquent orateur sacré.

Les associés de la Tempérance renouvelèrent ensuite leur engagement d'honneur dans cette vaillante société qui a déjà fait tant de bien partout où elle a été établie.

Les trottoirs.

On se plaint, non sans raison, de l'état plus que défectueux de certains trottoirs des rues du Roi, de la Reine, de Saint-Anne et de la rue de la Reine.

On se plaint, non sans raison, de l'état plus que défectueux de certains trottoirs des rues du Roi, de la Reine, de Saint-Anne et de la rue de la Reine.

NOTES OUVRIERES

A la Bourse du Travail.

CE SOIR - L'Union Nationale des ingénieurs-mécaniciens.

Le Conseil Central National des Métiers et du Travail.

DEMAIN SOIR - La Fraternité des Tailleurs de cuir.

La Fraternité Nationale des tanneurs, corroyeurs et mégisiers.

L'Union Nationale des charpentiers et menuisiers.

L'Union Nationale des peintres.

A la salle Patinoire.

CE SOIR - La Fraternité unie des charpentiers et menuisiers, local No. 130.

DEMAIN SOIR - L'Union Internationale des manœuvres.

A Montmorency.

DEMAIN SOIR - Assemblée spéciale de l'Union locale No. 16, de la Fédération des ouvriers textiles du Canada.

L'alcool et l'ouvrier.

Nous reproduisons ce qui suit de l'excellent journal de la Fédération des ouvriers textiles du Canada, intitulé "Le Filon".

"Si l'on trouve dans les ateliers tant d'ouvriers dont la main tremble, dont la vue est troublée, dont le bras succombe sous le poids du marteau, quelle en est la cause ? Est-ce le feu de la forge et le fer incessamment frappé sur l'enclume ? Non ! le travail fortifie. C'est la débâche qui tue, c'est elle qui fait les invalides, qui peuple les rues de mendicants et les hôpitaux d'incurables."

Et si l'on se glissait dans les mansardes des quartiers pauvres : pour quoi ce poêle éteint, ce lit sans matelas et sans couvertures, cette armoire vide, ces enfants mourant de phthisie, moitié de faim ?

Y a-t-il eu crise industrielle ? Les ateliers refusent-ils de l'ouvrage ? Le père ne sait-il que faire de sa volonté et de ses bras ?

Non, non, sa femme et ses enfants vivraient s'il le voulait ; c'est lui qui leur vole leur lit et leurs vêtements, lui qui les condamne au froid et à la faim, à la mort, lui, le lâche, qui a mangé sa subsistance au cabaret."

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. L. Ed. Couture, J. Carrier, François Bégin, Odile Halé, Xavier Couture, A. Blais.

Un nombreux cortège de parents et amis qui accompagnait la dépouille mortelle, la foule immense qui encombra le saint temple montait en quelle haute estime le défunt était tenu.

"Le Soleil" réitère ses sympathies à la famille éprouvée.

Musique et danse tous les soirs dans les salons du Kent House. Jno

FAITS DIVERS

Jeunesses rendus.

La Cour de Révision a prononcé les jugements suivants : Dumont vs La Fabrique de Blandford ; Deschênes vs Saucier ; Verret vs Borel ; Bourque vs Belgo-Canadian Pulp Co. Continuerons avec des dépens.

Dans la cause de Lambert vs Moody, district de Trois-Rivières, le jugement est renvoyé et \$300 de dommages sont accordés avec dépens des deux cours ; Lafontaine vs Thiffault, de Trois-Rivières, jugement pour \$30 et dépens. Dans la cause (d'Arthabaska), Lafontaine vs Vallières, le jugement est confirmé et dans celle de la Corporation de Wendover vs Vassal, le jugement est renvoyé et jugement est rendu pour \$48.30, avec dépens de l'action telle que prise. Les frais de révision sont à la charge du demandeur.

Lapierre vs Bélanger, de Montmagny, confirmé ; Labrador Co vs Holliday, de Québec, confirmé ; Haudor vs Abousof, confirmé ; Lambert vs Pelletier, de Chicoutimi, confirmé ; Dallaire vs les Commissaires d'écoles de St-Hubert, de Kamouraska, jugement renversé ; Langis vs Huard, de Kamouraska, confirmé ; Matteau vs Godbout, de Québec, confirmé ; L'Hon. juge McKill a rendu jugement dans les causes suivantes :

Bertrand vs Blouin et al et Laminage, opp. Jugement maintenant l'opposition avec dépens contre le demandeur.

Gignac vs Julien. Action maintenant avec dépens.

Bergeron vs Bergeron et Roy, défendeur en garantie. Jugement contre le défendeur comme débiteur personnel du demandeur et contre le défendeur en garantie comme débiteur personnel du défendeur, en faveur du demandeur pour \$750 et dépens.

Tremblay vs Gurnard et Casgrain et al, intervenants. Jugement suivant les conclusions de l'intervention.

Funérailles.

Hier matin, à St-Joseph de Lévis, ont eu lieu les funérailles de Mlle Vve Louis Mercier. La levée du corps a été faite par M. l'abbé M. Faifard, curé de la paroisse.

Le service a été chanté par M. l'abbé Bergeron, du Séminaire de Chicoutimi. Il était assisté comme diacre et sous-diacre de MM. les abbés Duchêne, vicaire, et Dubé, ecclésiastique du Grand Séminaire de Québec.

L'orgue était sous l'habile direction de M. Roy, organiste de St-Joseph.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. F.-X. Couillard, notaire, J. B. Boutin, Nérée Lagueux, J. B. Carrier.

Le deuil était conduit par M. Johny Mercier, frère de la défunte, et par ses fils MM. Alfred Mercier, L. Mercier.

Militaires à l'église.

Les militaires actuellement au camp de St-Joseph de Lévis, ont assisté aux services divins dimanche. Les Catholiques Romains se sont rendus à l'église paroissiale, à 8 h 15 hrs a.m., et les Protestants à l'église presbytérienne, à 11 hrs a.m.

La parade des Catholiques était divisée en 2 régiments dont l'un était sous le commandement du lieutenant Landry et l'autre sous celui du lieutenant Scott. Le major G. Turcot était en dehors en plein effectif et accompagné de 3 fanfares.

M. l'abbé E. J. Roy, chapelain du 89ème Régiment, officia à la messe. Presque toute la population de St-Joseph fut témoin de la parade.

Décès de Mme Huot.

Un câblogramme a été reçu par M. Gaudier Huot, hier, lui annonçant le décès arrivé à Paris, en Bretagne, de Mme Charles Huot, qui était d'origine allemande et bien connue à Québec, où elle laisse un nombreux cercle d'amis.

Au camp.

Le lieutenant A. Roy, D.O.C., commandant du camp, et les officiers d'état-major de la 7e division et des 10e et 11e brigades d'infanterie, avaient lancé des invitations pour un "At Home" hier après-midi, entre 3.30 et 6.30 p.m., mais par suite du mauvais temps, la fête a été remise à mercredi après-midi aux mêmes heures. Il y aura feu d'artifice le soir et musique par toutes les fanfares.

Ce soir, 8 hrs, il y aura grand "Smoking concert" donné par les officiers du 89e régiment, sous le commandement du major Chs Chauveau. Tous les principaux officiers de la Trégate italienne y ont été invités et la fête promet d'être des plus somptueuses.

Pour vol.

Samedi dernier, la police a arrêté une jeune connaissance du nom de John McWilliams, dans la rue Champlain, au moment où le filou sortait avec un portefeuille, le prisonnier a été transféré à la station centrale et a comparu ce matin en cour de police. On a trouvé sur lui plusieurs centaines de cartes portant la suscription : "Ayez pitié, a.p.p. d'un pauvre homme infirme d'une main."

L'homme a été relâché.

Happé belle.

Hier après-midi, le constable Andrew Murphy, de la station No. 10, le nouveau poste de police de la rue Dauphine, a ramassé un homme en complet état d'ivresse, couché sur la voie du chemin de fer sur le bassin Louise. Si un train avait passé à cet endroit, l'homme aurait infailliblement été réduit en pièces.

Nos tribunaux en vacances.

Nous courons civiles sont en vacances depuis hier et elles le seront jusqu'au dix de septembre prochain. Durant la vacance, un juge siégera en chambre tous les mardis à 10.30 a.m. Dans les causes d'urgence, le juge pourra être notifié par télégramme et dans ce cas, il sera présent en Chambre les vendredis matin. L'honorable juge en chef, sir F. C. S. Langellier a siégé ce matin.

Ecrou de la prison.

Voici le nombre de prisonniers détenus, dans la prison de Québec, au 1er juillet 1907 :

Détenus sous ordonnance de police, 25 ; pour vol, 8 ; pour autres actes, 2 ;

offense militaire, 8 ; venant d'autres prisons, 5. Total, 45. De ce nombre il y a 41 hommes et 7 femmes.

Arrivées aux hôtels.

— Pension Lefebvre : MM. J. A. Coulombe, St-Etienne ; J. A. Gobeil, Québec ; M. et Mme Ed. Deschênes, M. J. Perrault, Deschambault ; M. P. Montreuil, Plessisville ; Mlle M. Ménard, Mlle M. Mercier, St-Michel ; M. F. Hamelin, Montréal ; M. E. Gauthier, Deschambault ; M. Alex. G. Farrington, Londres, Angl. ; M. J. E. Roy, Trois-Rivières ; M. J. Ad. Fillion, Québec ; M. Fred. Bouffard, St-Laurent, I.-O. ; M. H. N. Lavoie, Bie ; Mme P. Bélisle, Deschambault ; M. C. Fortin, M. J. Poulin, Beauceville.

Hôtel Blanchard.—Philippe Bergeron, St-Pulgère ; Mlle M. F. Carrick, Boston, Mass. ; David Mathieu, Montréal ; L. Gouin, Victoriaville ; Paul Poulin, Beauceville ; Jules Langlois, Fraserville ; A. Bouche, Chaudière ; Curve ; Jos. Dussault, Deschambault ; E. Gratton, Ottawa ; W. P. Cavanaugh, St. "Bavarian" ; Z. Kitchen, M. et Mlle Davis, Montréal ; Alex. Perreault, Deschambault ; E. Kelly, Montréal ; M. Levesque, E. Landry, A. Gagnon, Maria ; F. A. Morrins, Jos. S. Farrell, M. et Mme F. Bilodeau, M. et Mme Alex. Dufresne, Mme S. Côté, A. Paré, T. Lussier, Montréal ; J. B. Cormier, V. H. Graves, Manseau, Jos. St. John, E. Corcoran, Montréal ; H. A. Brock, B. R. Hunter, Trenholm ; M. et Mme J. Barrow et famille, Montréal ; Mlle E. Perreault, Scott, Jet. ; Godias Tardif, Léo Turcotte, A. Seibert, Philippe Chassé, Ste-Marie, Beauce.

Mountain Hill.—Jos. Lapointe, Tadoussac ; H. Vallière, Arthabaska ; L. A. Dubé, Beauceville ; Chs Lerock, Blandford ; R. Muir, City Clark ; J. A. Grenier, J. E. Fainchard, Montréal ; R. Labrissière, Champlain ; Ed. Vallière, Arthabaska ; R. Dube, St-Agapé ; Chs Paradis, Indian Cove ; A. et Mlle Normand, Cap St-Ignace ; A. Rouleau, Ste-Claire ; Mme L. Meier, St-Prospère ; J. A. Raper, Beauport ; J. H. Courchesne, Victoriaville ; A. Savoie, J. Depalroy, Plessisville ; E. Lefebvre, St-Evariste ; J. P. Hebert, St-Joseph ; M. et Mme J. Gaudier, Montréal ; J. Jacques, A. Lessard, St-Joseph, Beauce ; M. et Mme P. Kironac, Islet ; J. J. Young, B. Thurst ; N. Lavoie, Jr, Québec ; Theo. Ferron, Sorel ; E. H. Germain, Trois-Rivières.

A St-Sauveur

Funérailles.

Hier matin, ont eu lieu à l'église paroissiale, les funérailles de Mme Adèle Bussière, épouse de Sifro Bussière, au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis.

Après le service qui fut imposant, un nombreux cortège accompagna la dépouille mortelle au cimetière de la paroisse.

A l'école des Frères.

Samedi, le 29 juin, avait lieu à l'école des Frères, la brillante séance de la distribution des prix. Le programme, préparé avec un soin particulier, fut exécuté avec un grand succès.

Parmi les élèves qui se sont particulièrement fait remarquer, il nous fait plaisir de mentionner M. Alfred Marois, fils de M. A. E. Marois, marchand, Marier. Nous donnons ci-après la liste des prix obtenus par ce brillant élève :

L'examen du 29 juin 1907, de l'école St-Sauveur, prix d'Alfred Marois : Médaille en bronze, du Lieutenant Marois, le prix de la classe académique ; le prix de dessin d'architecture ; le prix de dessin d'ornement ; le prix de dessin artistique ; le prix de dessin à la plume ; le prix de portrait au crayon ; le prix d'algèbre ; le prix de géométrie ; le prix d'arithmétique ; le prix de toisé ; le prix d'écriture ; le prix de géographie et 2me prix de concours entre les élèves des classes académiques des Frères de la ville.

Le jeune Marois est aussi un musicien qui promet beaucoup. Il a obtenu le 3e degré de piano à l'Académie de Musique. Ce résultat fait honneur au jeune Marois et à son professeur M. O. Hudson.

Fête de famille.

Les Chasseurs Sababerry ont organisé pour demain soir, une "fête de famille" qui aura sans nul doute un franc succès.

Les sommités de la paroisse les bienfaiteurs et les parents des membres de cette belle garde militaire assisteront à cette fête.

Honneur au mérite.

Mlle Marie-Ange Juneau, fille de M. J. A. Juneau, élève de M. J. Art. Bernier, vient de décrocher avec un brillant succès son diplôme de "Lauréat". Nos félicitations à cette jeune "lauréate" et à son distingué professeur.



Miller HIGH LIFE

LA MEILLEURE BIÈRE DE MILWAUKEE
" Lorsque le Soleil brille de son plus vif éclat "

On apprécie sa fraîcheur et ses qualités exquis
Elle est aussi exquise, aussi pure
que rafraichissante

A. GRÉNIER, Dépositaire

En vente dans les Hôtels, Clubs et Restaurants suivants : St-Louis Hotel, Hotel Clarendon, Headquarter Restaurant, rue St-Pierre ; Neptune Inn, Cote de la Montagne ; Vendôme Hotel, rue St-Pierre ; Restaurant Genest, rue St-Jean ; John F. Donnelly, rue St-Pierre ; le Club St-Louis, Victoria Hotel, le C. de Ch. a Courbe.

Excursion de colons au Lac St-Jean

Il y aura une excursion de colons, au lac St-Jean, mardi le 2 juillet prochain.

Départ de Québec à 8.15 a.m.

Prix du passage \$1.50 de Québec à Roberval et retour, 2ème classe. Des billets de 1ère classe au taux de \$2.50, aller et retour seront vendus avant le jour de l'excursion aux cultivateurs seulement.

Les membres de Québec de la Société de Colonisation du Lac St-Jean qui auront payé leurs souscriptions pour l'année courante (1907-1908), auront aussi droit d'acheter leurs billets de première classe au taux de \$2.50.

Les billets seront bons pour le retour dans l'intervalle de 30 jours après la date du départ de cette excursion.

Les dames peuvent aussi faire partie du voyage. Les enfants de 5 ans et au-dessus paient le plein prix du billet d'excursion.

RENE DUPONT,
Agent de Colonisation,
Chemin de fer de Québec et Lac St-Jean.

Succursale de Banque

La Banque de la Nouvelle Ecosse vient d'ouvrir une succursale au No. 96, rue St-Pierre, sous la gérance de M. A. W. Lyster. Cette banque est une des plus vieilles et des plus florissantes institutions financières du pays. Etablie en 1832, son capital est de \$3,000,000 et sa réserve est de \$5,250,000 ou presque le double du capital souscrit. Cette réserve est presque sans précédent dans l'histoire de nos banques et est une preuve éclatante de la prospérité de cette institution et une garantie solide de la sécurité qu'elle offre à ses clients.

Les profits nets de la Banque de la Nouvelle Ecosse pour l'année 1906 ont atteint le taux très élevé de 23.90 par cent sur le capital et les actionnaires ont retiré un dividende de 12 p. cent sur leurs actions. Le gérant local, M. Lyster, est un homme d'une expérience consommée en affaires de finances et sa courtoisie et son affabilité ne peuvent manquer d'attirer une foule de clients à cette nouvelle succursale.

Cartes Postales

UNE SURPRISE !

Cartes Diamantées 2 POURS CENTS

Cette semaine seulement. Prix spéciaux pour les marchands

TRANSPORT PAYE

Nos six voyageurs sont sur la route, si vous n'avez pas vu leurs échantillons, écrivez-nous. Catalogues franco, sur réception d'un timbre de deux sous.

J. ALF. QUAY,

LIBRAIRIE FRANÇAISE

GRAND ET DÉTAIL

283, rue ST-JOSEPH, Québec

TEL. 2647

FOURRURES ! FOURRURES ! FOURRURES

LE temps propice est maintenant VENU pour le REPASSAGE et la TEINTURE des FOURRURES de toutes sortes.

LES VIEILLES FOURRURES peuvent être Teintes de nouveau et garantie est donnée pour ce travail.

TOUJOURS en stock le plus BEL assortiment possible de FOURRURES REPASSEES, telles que :

CASTOR, VISON, CREAMER, LOUTURE, RENARD, ETC.

N'AYANT aucune dépense de magasin à payer, J. ARTHUR VERMETTE peut vendre à MEILLEUR MARCHÉ que partout ailleurs et à MEILLEURE CONDITION.

A LIMOILLOU

SI oui et si vous craignez les premières atteintes de la consomption, ne retardez pas, faites tout de suite usage du fameux Vin à la Créosote de Hière du Dr Pourtier. A vendre partout.

Les personnes intéressées sont priées
de passer au magasin pour être payées.
J. PLAMONDON & FILS,
727 rue St-Valier.

wick, est mort soudainement sur un train du C. P. R. entre McAdam et St-Stephen. Il se dirigeait à l'hôpital d'Hampton, N.B. pour y suivre un traitement médical.

Monstre à Face Humaine

202-264 R0E ST-JEAN
